



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 2 JUIN 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 29 mai 2025**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2025

Nous vous rappelons que le 2^e versement des taxes municipales est dû le **24 mai 2025**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque ou par argent comptant (au bureau municipal).

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2025 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

AVIS PUBLIC

ÉTATS FINANCIERS 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier pour l'année 2024 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra :

Le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30

Au bureau municipal

Situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de mai 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

RÉGULARISATION DE PROPRIÉTÉS NON-CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION

Si vous n'êtes pas certain(e) de la conformité de votre propriété avec les règlements d'urbanisme en vigueur, que ce soit concernant l'ajout d'un 2^e logement, le respect des marges d'un bâtiment accessoire, la disposition de votre piscine ou toute autre situation, n'hésitez pas à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376 poste 26 ou par courriel au permis@mmsg.ca afin de régulariser votre situation.



AVIS PUBLIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-308

Relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 2025-308 relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2025-308 a pour objet de fournir un outil de consultation au Comité de démolition, au Comité consultatif d'urbanisme et au Conseil municipal lors du traitement de dossiers concernant les immeubles patrimoniaux cités de la Municipalité.

Le règlement numéro 2025-308 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de mai 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-271-07

**Modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière
et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2025-271-07 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2025-271-07 a pour objet d'ajouter les modifications récentes apportées dans le secteur de l'école Frère-André au règlement numéro 2019-271 et interdire le stationnement au début de la rue Marcel-Arbour, le tout en conformité avec le *Code de la sécurité routière du Québec*.

Le règlement numéro 2025-271-07 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de mai 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-185-34

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-186-08

Modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

Aux personnes intéressées par les projets de règlements d'urbanisme de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation du projet de règlement numéro 2025-185-34 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Conseil municipal a adopté :

- Le second projet de règlement numéro **2025-185-34** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier la distance minimale de la marge de recul latérale à respecter pour la construction d'une unité d'habitation accessoire, apporter des précisions concernant les zones dans lesquelles les unités d'habitation accessoires sont permises et établir une grille tarifaire applicable aux projets visant une intensification des activités existantes;
- Le second projet de règlement numéro **2025-186-08** modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, ayant pour objet de modifier les crédits offerts aux propriétaires souhaitant effectuer une opération cadastrale.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mai 2025, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

2. Le projet de règlement numéro 2025-185-34 (Zonage) contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- Les zones concernées du règlement sont les suivantes :
 - L'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le jeudi 29 mai 2025 à 16 h 45**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.

5. Si les dispositions du projet de règlement numéro 2025-185-34 (Zonage) ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Ledit règlement serait alors adopté lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30.
6. Puisque le règlement numéro 2025-186-08 (Lotissement), quant à lui, ne contient pas de dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il sera adopté par le Conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30. Ledit règlement sera applicable sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.
7. Les projets de règlements 2025-185-34 (Zonage) et 2025-186-08 (Lotissement) peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca* dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Projets de règlements ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP)

En mai, montrez aux personnes qui sont touchées par la sclérose en plaques (SP) qu'elles ne sont pas seules et engagez-vous auprès des gens qui, d'un bout à l'autre du pays, se mobilisent afin de concrétiser leur vision commune d'un monde sans SP.

<https://spcanada.ca/moisdelasensibilisationalsp>



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-173
visant à autoriser une marge latérale de 1,32 m pour la reconnaissance d'une unité
d'habitation accessoire en haut du garage, au
203 à 209, rue Saint-Joseph, sur le lot 4 159 723.

Zone : Mixte (M-2)

La dérogation mineure demandée concerne la marge latérale droite à 1,32 mètre de la ligne du lot pour une unité d'habitation accessoire (UHA).

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres pour une unité d'habitation accessoire. Dans le présent cas, une diminution de 0,68 mètre de la marge latérale est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

CONGÉ - FÊTE NATIONALE

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le mardi 24 juin 2025** en raison de la Fête nationale.



ABONNEZ-VOUS
C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

MONT-SAINT-GRÉGOIRE  BIBLIO
de la Montérégie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE

Les membres du Conseil municipal souhaitent informer les citoyens qu'ils ont transmis à nouveau des demandes au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant la sécurité sur la rue Saint-Joseph (Route 104), puisqu'il s'agit d'une route sous leur juridiction. Une demande a également été effectuée auprès dudit ministère et de la Sûreté du Québec pour l'ajout d'un radar photo mobile sur la rue Saint-Joseph (Route 104). La députée a également été interpellée. D'autres mesures sont aussi sous analyse.

La sécurité routière demeure une priorité pour la Municipalité.

La Municipalité effectuera le marquage de la limite de vitesse au sol sur plusieurs rues sous la juridiction de la Municipalité au cours des prochaines semaines. Le marquage des lignes d'arrêt qui sont effacées à certains endroits sera également refait.

Avec l'arrivée du beau temps, il y a plus de piétons et de cyclistes dans les rues de la Municipalité. Nous vous demandons de redoubler de prudence.

La Municipalité a à cœur rendre ses routes sécuritaires, dont le réaménagement du secteur de l'école Frère-André, mais elle souhaite rappeler aux conducteurs d'être prudents, de respecter la signalisation en place (limite de vitesse, arrêt obligatoire, priorité aux piétons aux traverses piétonnières, sens unique) et de respecter les brigadier(ère)s scolaires, car les conducteurs sont responsables de leur conduite. La Municipalité a transmis une requête à la Sûreté du Québec afin que les policiers soient plus présents sur le territoire au cours des prochaines semaines.

Nous souhaitons également sensibiliser les parents qui viennent porter ou chercher leurs enfants à l'école Frère-André afin qu'ils fassent preuve de plus de patience et de prudence pour la sécurité des enfants.

Les membres du Conseil municipal souhaitent également inviter les citoyens à sensibiliser les autres citoyens de façon cordiale et respectueuse lorsqu'ils sont témoins de comportements non sécuritaires sur la route. Des plaintes au Ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à la Sûreté du Québec peuvent aussi être faites par tous les citoyens qui se sentent concernés.

Merci de votre précieuse collaboration pour la sécurité de tous.



CIVISME ET COURTOISIE LORS DE LA TONTE DE GAZON

Enfin le printemps avec ses belles journées ensoleillées. Qui dit soleil dit pousse du gazon et bien sûr tonte du gazon. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de courtoisie auprès de vos voisins. Choisissez les moments opportuns pour effectuer la tonte de votre gazon (pas trop tôt le matin ni trop tard le soir et le moins possible le dimanche) afin de ne pas les déranger.



PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 17 juin 2025** pour la parution **du 26 juin 2025**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉQUIPE D'ANDRÉ PARIS INC. CONCERNANT LE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS

Nouvelle directive pour 2025

Pour les citoyens qui ne veulent pas faire faucher l'emprise de la Municipalité, considérant un nombre grandissant pour ce type de demande, veuillez noter qu'à compter de 2025, nous ne prendrons plus en note les adresses de ceux qui ne veulent pas faire faucher leur devanture pour diverses raisons (fleurs, arbres, conifères, abeilles, canards, etc).

Pour plusieurs raisons (mouvement de personnel, changement d'horaire, demande de dernière minute), ces demandes sont devenues incontrôlables.

MESURE À PRENDRE si l'emprise municipale ne doit pas être fauchée :

- Mettre une affiche sur place avec l'indication claire « svp ne pas faucher » au début et à la fin;
- L'affiche doit être visible, soit au-dessus de l'herbe;
- Celle-ci doit demeurer en place pour la saison estivale.



EXEMPLE

EN CONTREPARTIE :

Dans les cas où nous ne faucherons pas l'emprise municipale, nous nous déchargerons de toute responsabilité advenant un accident. Le fauchage et le débroussaillage des emprises municipales sont effectués pour la sécurité de tous afin d'avoir une bonne visibilité à la sortie des cours privées et/ou dans les intersections des routes.

Merci de votre compréhension,
L'équipe d'André Paris inc.



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES POSSÉDANT UNE FOSSE SEPTIQUE

Nous désirons vous informer que la vidange des fosses septiques situées sur le territoire de la Municipalité a débuté le 12 mai 2025. Vous recevrez une lettre de la Municipalité vous indiquant la date prévue pour cette vidange ainsi que les instructions de préparation pour les accès à votre fosse.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 17 juin à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

ACTIVITÉ « SÉCURITÉ SUR ROUES » DE L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ

La Municipalité souhaite vous aviser que l'activité « Sécurité sur roues » de l'école Frère-André qui devait se tenir le vendredi 9 mai 2025 est reportée au 30 mai 2025. L'activité se déroulera sur plusieurs rues dans la Municipalité. Notez bien que l'avenue du Curé-Dupuis et le rang Double seront fermés, tout en donnant accès à la circulation locale, durant l'activité. Nous vous demandons de faire preuve de prudence pour la sécurité des élèves. Merci de votre précieuse collaboration.



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECRUTEMENT SIÈGE # 3

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 3 du Comité consultatif d'urbanisme.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité. Les réunions se tiennent généralement le dernier lundi de chaque mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du ou de la candidat(e) se fera en fonction des connaissances du territoire et des sujets généralement traités au sein du Comité.

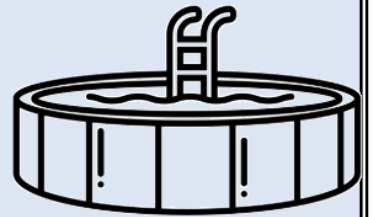
Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.



Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard le **mercredi 25 juin 2025 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au permis@mmsg.ca. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

PISCINES CREUSÉES, PISCINES HORS TERRE ET BAINS À REMOUS (SPA)

Si vous prévoyez installer une piscine creusée, une piscine hors terre ou un bain à remous (spa) sur votre terrain prochainement, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26, et ce, afin de connaître les normes relatives à leur installation respective. Afin de procéder à un tel aménagement, **vous devez obtenir un permis.**



À compter du 30 septembre 2025, toutes les piscines (hors-terre et creusées) présentes sur le territoire de la Municipalité devront répondre aux normes en vigueur. Un document explicatif complet est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « citoyens », sous la rubrique « informations » et l'onglet « Règlementation des piscines ». Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376 poste 26 ou par courriel au permis@mmsg.ca.

Nous vous rappelons que même si votre piscine ou votre spa a été installé en respectant toutes les normes en vigueur, la vigilance est toujours de mise afin d'éviter les accidents et de profiter de la saison estivale en toute sécurité.

RAPPEL DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Avec l'arrivée des belles chaleurs vient l'ouverture des piscines résidentielles.

Ne sous-estimez pas les capacités d'un enfant et ne surestimez jamais la sécurité d'une clôture.

Ne laissez jamais vos enfants sans surveillance dans la cour et ne laissez jamais de ballons/nouilles/animaux gonflables sur la surface de l'eau. Ils sont attirants pour vos enfants et sont une source supplémentaire de risque à la noyade.

Profitez d'une baignade parfaite cet été.

COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE

Épicerie Sociale

L'ÉpiSoc valorise la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires. Le respect de la clientèle et le non jugement de la personne sont deux des valeurs qui guident nos actions. Il est possible de trouver des produits d'épicerie, viandes congelées, produits laitiers et d'hygiène provenant, en partie, de nos partenaires tels que *Moisson Rive-Sud* et *IGA Marché Laplante*. Ces produits sont vendus à faible coût. L'argent amassé sert à regarnir nos tablettes.



FONCTIONNEMENT :

- Pour s'inscrire, une rencontre d'évaluation budgétaire doit être effectuée par la coordonnatrice en sécurité alimentaire afin de déterminer l'admissibilité ou non au service;
- Les documents à apporter lors de l'évaluation : preuve de résidence, preuve de revenu et carte d'assurance maladie de chaque membre de la famille;
- Lors des achats, il est possible de payer en argent ou par débit jusqu'à concurrence du montant alloué.

HORAIRES :

Le mardi et mercredi de 13 h à 16 h

Le jeudi de 13 h à 16 h

Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

L'entrée de l'épicerie se situe sur la rue Honoré-Mercier.

Votre voix compte pour le climat du Haut-Richelieu !

Contribuez à guider la démarche d'élaboration du Plan climat de la MRC du Haut-Richelieu et à cibler les enjeux, les préoccupations et les objectifs prioritaires en matière de changements climatiques.

La population et les acteurs clés du territoire sont invités à répondre au sondage en ligne.

Cette initiative est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du programme « Accélérer la transition climatique locale » découlant du Plan pour une économie verte 2030.

Accéder au sondage

Balayer le code QR



OU

visiter le site web de la MRC
mrchr.qc.ca

Durée : 10 minutes
Date limite : 31 mai 2025



Plan pour une
économie
verte



Québec



Annonce payante



INTERNET 100 % local



à partir de

50 \$
par mois



<https://qrcodes.pro/h8newk>

1 833 346-0059

Validez la disponibilité

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Collecte des gros rebuts : Savez-vous quoi déposer?

Chaque mois, la collecte des gros rebuts passe dans votre quartier pour ramasser les objets non valorisables comme : divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis, toiles roulées et meubles rembourrés ou en textile. Il suffit de les déposer en bordure de rue la journée prévue — repérez l'icône du fauteuil sur votre calendrier pour connaître la bonne date!

En cas de doute, visitez compo.qc.ca/gros-rebuts.

⇒ Avant de jeter, pensez à donner ! Les objets encore en bon état peuvent faire le bonheur d'un voisin ou d'un organisme local.

Pour tout ce qui ne va pas à la collecte des gros rebuts : compo.qc.ca/ecocentres

Téléchargez l'application *Ça va où* de RECYC-QUÉBEC pour trouver la bonne destination à chaque matière.

GROS REBUTS

SACHEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE



NON VALORISABLES
Collectés 1 fois par mois

Divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toile roulés, meuble rembourré ou fait de textile



VALORISABLES
À apporter dans un écocentre

Meuble (sans rembourrage ni tissus), télévision, ordinateur, matériaux de construction, toilette, douche, électroménager, branches et bûches (non collectés en bordure de rue)

Pour en savoir plus : compo.qc.ca ou 450 347-0299



Distribution de compost – À vos chaudières!

Procurez-vous du compost de grande qualité obtenu grâce aux pelures de bananes et aux retailles de carottes que vous avez mises au bac brun.

Dans deux écocentres *durant les heures d'ouverture*

- Dès le samedi 10 mai, à l'écocentre Iberville (825, rue Lucien-Beaudin)
- Dès le samedi 17 mai, à l'écocentre Saint-Rémi (284, rue de l'Église)

Détails:

- Apportez pelles et chaudières ou votre remorque.
- Quantité maximale par adresse : 30 pieds cubes, équivalant à une remorque de 4x8x1 pieds ou à 30 chaudières de 5 gallons.
- Une pièce d'identité avec photo et adresse sera requise.

Des activités de distribution se déroulent aussi dans plusieurs municipalités. Suivez l'actualité de la vôtre ou visitez notre page compoccr.ca.

Participer à la collecte des matières organiques, ça donne des résultats concrets! 🧡❤️

Journée nationale des patriotes : Les écocentres seront fermés le lundi 19 mai.



TOURNOI DE GOLF

ET SOUPER DE COCHON BRAISÉ

07 JUIN 2025

INSCRIPTIONS

Marie-Claude Mailloux
514 219-4253
cluboptimistemsg@outlook.com

CLUB DE GOLF MONT ST-GRÉGOIRE

Arrivée : 11 h, Shotgun : 12 h 30

85 \$ - Golf et souper

60 \$ - Golf seulement

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MSG

Portes : 17 h, Souper : 18 h 30

25 \$ - Souper adulte

15 \$ - Souper enfant (5 à 12 ans)

Gratuit pour enfants de moins de 5 ans

COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Dîner de l'amitié (spaghetti à volonté)

Le dîner de l'amitié qui devait se tenir le 8 juin 2025 est reporté au 22 juin 2025 à l'Érablière au Sous-Bois pour les membres et non membres. Les frais de repas sont de 20 \$, veuillez communiquer avec Monic Martel au 450 347-3951 pour vous inscrire.

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle de Fermières de Mont-Saint-Grégoire tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 11 juin 2025 à 19 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Il y aura des élections, venez donc en grand nombre pour vous impliquer dans le Cercle. Les invitées sont les bienvenues.



Le local des Fermières est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 12 h. Pour info : Dominique Blais 450 359-7378.

COMMUNIQUÉ DE PROANIMA

Proanima est une organisation à but non lucratif dédiée à servir les gens et aider les animaux. Depuis plus de 13 ans, nous nous engageons à soutenir tout autant les animaux que les humains de notre communauté. Besoin de ressources et de soutien? Nous sommes là!



NOS SERVICES

- **Adoption** : chats, chiens et animaux exotiques
- **Identification** : licence municipale et micropuce
- **Animal perdu ou trouvé**
- **Programmes de stérilisation** : chats errants, colonies et pour les chats des citoyens à faibles revenus
- **Animaux de la faune** : soutien aux citoyens qui trouvent un animal mort ou vivant sur leur propriété
- **Cours de groupe** : pour chiots et chiens
- **Trucs et conseils** : prévention d'abandon, médiation citoyenne
- **Boutique et friperie**

proanima.com

1 833 445-2525

1470 rue de Coulomb, Boucherville

1160 rue Pierre-Caisse, Saint-Jean-sur-Richelieu

